

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **KINVARA***

*de la société BARCLAY CHEMICALS R&D LTD
enregistrée sous le n°2021-1346*

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 30 septembre 2021,

Considérant qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant également qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	KINVARA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BARCLAY CHEMICALS R&D LTD Damastown Way Damastown Industrial Park Mulhuddart DUBLIN 15 Irlande
Formulation	Micro-émulsion (ME)
Contenant	36,9 g/L - clopyralid sel de monoéthanolamine (équivalent à 28 g/L de clopyralid) 277,3 g/L - MCPA sel de potassium (équivalent à 233 g/L de MCPA) 72 g/L - fluroxypyr-méptyl (équivalent à 50 g/L de fluroxypyr)
Numéro d'intrant	9998-2021.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 30/09/2021

DocuSigned by:


 Charlotte Grastilieur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15105911 Avoine*Désherbage	3 L/ha	1/an	F (BBCH 39)
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines.			
15105912 Blé*Désherbage	3 L/ha	1/an	F (BBCH 39)
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines.			
15105913 Orge*Désherbage	3 L/ha	1/an	F (BBCH 39)
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines.			
15105915 Seigle*Désherbage	3 L/ha	1/an	F (BBCH 39)
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines.			